

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** Département de Saône-et-Loire, DAJ - Pôle Contrats - Concurrence - Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - CS 70126, F - 71026 Mâcon cedex 9, courriel : [Daj-pcc@saoneetloire71.fr](mailto:Daj-pcc@saoneetloire71.fr), Fax : +33 385397652  
Code NUTS : FRC13

Code d'identification national : 22710001300688

#### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.saoneetloire71.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

#### **I.2) Procédure conjointe**

#### **I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via : <https://marches.ternum-bfc.fr>, au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET

#### **II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la restructuration partielle du collège « Pierre Vaux » à PIERRE-DE-BRESSE (71).

Numéro de référence :

DPMG.23.069.NB

**II.1.2) Code CPV principal :** 71221000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la restructuration partielle du collège « Pierre Vaux » à PIERRE-DE-BRESSE (71). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure avec négociation, conformément aux articles R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande publique. Il s'agit d'une procédure restreinte qui vise la sélection de 4 candidats qui seront ensuite invités à présenter une offre.

#### **II.1.5) Valeur totale estimée**

#### **II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

#### **II.2) Description**

##### **II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

71221000

##### **II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRC13

**II.2.4) Description des prestations :** La présente consultation a pour objet la sélection d'une équipe de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la restructuration partielle du collège « Pierre Vaux » à PIERRE-DE-BRESSE (71). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure avec négociation, conformément aux articles R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande publique. Il s'agit d'une procédure restreinte qui vise la sélection de 4 candidats qui seront ensuite invités à présenter une offre.

Contenu de la mission :

\* Mission de diagnostic et de base étendue aux études d'exécution, divisée en 9 phases définies comme suit :

- Phase n° 1 : Etudes de diagnostic (DIAG) et Etudes d'esquisse (ESQ)
- Phase n° 2 : Avant-projet sommaire (APS)
- Phase n° 3 : Avant-projet définitif (APD), y compris établissement et dépôt du permis de construire ERP et les

éléments de simulation thermodynamique (STD)

- Phase n° 4 : Etudes de projet (PRO)
  - Phase n° 5 : Etudes d'exécution avant consultation (EXE 70%)
  - Phase n° 6 : Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
  - Phase n° 7 : Etudes d'exécution après consultation (EXE 30%)
  - Phase n° 8 : Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
  - Phase n° 9 : Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR et GPA)
- 
- Mission complémentaire SSI
  - Mission complémentaire Assistance GPA + (assistance à la mise en service)

Les études d'avant-projet comprennent également l'établissement du dossier en vue de l'obtention :

- du permis de construire ou déclaration préalable ;
- de toutes autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 1 700 000,00 euro(s) HT.

#### **II.2.5) Critères d'attribution :**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

#### **II.2.6) Valeur estimée**

#### **II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 40

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

#### **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :**

Nombre de candidats envisagé : 4

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères de jugement des candidats sont pondérés de la manière suivante :

- Qualification de l'équipe candidate, pour 30 %, jugée au regard du tableau de présentation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (cadre A) ;
- Pertinence et qualité des références fournies par le mandataire et/ou l'architecte associé pour des opérations équivalentes, pour 30 %, jugées au regard du tableau de présentation des références pour la compétence architecturale (cadre C),
- Sensibilité, motivation, méthode de travail et intérêt portés à la réalisation du projet, pour 15 %, jugés au regard de la note de sensibilité et de motivation,
- Pertinence, cohérence et complémentarité de la composition de l'équipe (capacités techniques, formations, antériorité de la collaboration, moyens présentés) évaluées en regard des enjeux et de la nature du projet, pour 15 %, jugées au regard des tableaux de présentation des références de chaque cotraitant (cadre B) et de l'ensemble des compétences de l'équipe,
- Adéquation des références présentées par les BET cotraitants (de niveau équivalent à l'opération en termes de complexité et de spécificité du projet), pour 10 %, jugée au regard des tableaux de présentation des références de chaque cotraitant (cadre B).

#### **II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

#### **II.2.11) Information sur les options :**

Options : non.

#### **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

#### **II.2.14) Informations complémentaires**

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) Conditions de participation**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

##### **III.1.2) Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

#### **III.2) Conditions liées au marché**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

##### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**

Le marché court à compter de sa date de notification au titulaire et s'achève à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement. La durée prévisionnelle du marché sera d'environ 40 mois (y compris Garantie de Parfait Achèvement) à compter de novembre 2023 avec une durée prévisionnelle des travaux de 12 mois réalisée en une seule tranche comprenant une période de préparation de 2 mois. Date prévisionnelle de début des prestations de MOe : novembre 2023. Date prévisionnelle de début des travaux : avril 2025. La livraison complète des locaux est prévue pour août 2026.

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## **SECTION IV : PROCEDURES**

### **IV.1) Description**

**IV.1.1) Type de procédure :** Concurrentielle avec négociation

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

**IV.1.5) Informations sur la négociation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

**IV.1.6) Enchère électronique**

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 04/09/2023 à 12 h 00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

#### **VI.3) Informations complémentaires :**

Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Remise des plis sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Le marché est conclu à l'issue d'une procédure avec négociation, conformément aux articles R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande publique. Il s'agit d'une procédure restreinte qui vise la sélection de 4 candidats qui seront ensuite invités à présenter une offre.

S'agissant d'une procédure restreinte, le maître d'ouvrage vérifie, dans un premier temps :

- La présence de l'ensemble des pièces à remettre au titre de la candidature listées à l'article 6.1 du règlement de la

consultation ;

- Les capacités financières, techniques et professionnelles minimums des candidats.

Les critères de jugement des candidatures figurent à l'article 4.4.2 du règlement de la consultation.

A l'issue de la sélection des quatre candidatures, les candidats concernés seront informés du rejet de leur candidature et les 4 candidats sélectionnés seront admis à présenter une offre, qui sera notée au regard des critères inscrits à l'article 8.7 du règlement de la consultation. La négociation se déroulera selon les modalités prévues à l'article 8.8 du règlement de la consultation.

Le contenu de la mission et les caractéristiques principales du projet figurent à l'article 2.1 du règlement de la consultation.

#### **VI.4) Procédures de recours**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - B.P. 61616, F - 21016 Dijon cedex, Fax : +33 380733989, adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

##### **VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18 juillet 2023**